



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 04 JUILLET 2023

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 04 juillet 2023 à 20 heures dans la salle de la mairie de SAINT-AMAND en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean LEBOUVIER Maire.

### L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du mardi 23 mai 2023
2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du vendredi 9 juin 2023
3. Aménagement parc paysager du « Fief d'Aubigny »
4. Acquisition épareuse
5. Acquisition mobilier extérieur – Groupe scolaire primaire
6. Embauche adjoint technique du 10 au 13 juillet 2023
7. Location logement communal Placy-Montaigu
8. Dénomination voirie zone de la Détourbe 2
9. Démission d'un conseiller délégué
10. Indemnité conseiller délégué
11. Messe du 13 août 2023
12. Devis SDCOM pour stickage des véhicules

**Présents :** GOULHOT Gilles - PELLAN Florence - ROSET Guy - NEEL Nelly - LENOIR Yannick - BINET Marcel - PAGNON Josiane - PARCOIT Sylvia - HEREL Sylvie - SALMON Laurent - DESPREY Annabelle - TAILLEPIED Dave - VAUTTIER Jean-Michel - DELARUE Isabelle - DELAFOSSÉ Sandrine - PETIT Thierry - DJABALI Laurette - CAILLOT Alexis.

**Absents excusés et représentés :** GUERARD Christophe pouvoir à DESPREY Annabelle.

**Absents excusés :** HAMOND Claude.

**Absents :** GAUTIER Valéry - BINET Martine - FOUCHARD Valérie - GRAVE Estelle - HEREL Stéphanie.

**Secrétaire de séance :** HEREL Sylvie

### 1-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 MAI 2023.

Le compte rendu de la réunion du mardi 23 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

### 2-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 09 JUIN 2023.

Le compte rendu de la réunion du vendredi 09 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

### 3-DELIBERATION 2023/041 – AMENAGEMENT PARC PAYSAGER DU « FIEF D'AUBIGNY »

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement paysager du parc attenant au lotissement le « Fief d'Aubigny » élaboré par l'atelier MOSAÏC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- Approuve le projet présenté.
- Autorise monsieur le Maire à lancer la consultation.

#### **4-DELIBERATION 2023/043 – ACQUISITION EPAREUSE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'une épareuse a été acquise en 2019 à fin d'entretien des nombreux routes et chemins de la commune. Il informe que l'épareuse actuelle ne répond plus à la charge de travail qui lui est demandée et qu'il y a eu d'envisager son renouvellement.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des différents devis reçus de la Société NOREMAT, spécialiste dans le domaine de l'épavage et en avoir délibéré, **par 19 voix pour et 1 abstention** :

- **Décide** de procéder à l'acquisition d'une épareuse modèle DEXTRA M49 pour un coût TTC de 47 434,50 €.
- **Approuve** la reprise de l'épareuse actuelle pour une valeur TTC de 9 071 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bon de commande à intervenir.

#### **5-DELIBERATION 2023/044 – ACQUISITION MOBILIER EXTERIEUR – GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE**

Monsieur le Maire donne lecture du devis reçu du Lycée d'Enseignement Adapté Robert Doisneau de Saint-Lô relatif à la réalisation de mobilier extérieur à installer dans la cour de l'école primaire dans le cadre d'un projet pédagogique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 19 voix pour et 1 abstention** :

- **Approuve** le devis tel qu'il a été présenté pour un montant TTC de 2 814,34 € comprenant la réalisation des mobiliers suivants :
  - 1 pergola
  - 2 tables de pique-nique
  - 1 banc
- **Autorise** le Maire à signer le bon de commande à intervenir

#### **6-DELIBERATION 2023/045 – EMBAUCHE ADJOINT TECHNIQUE DU 10 AU 13 JUILLET 2023**

Le conseil municipal, dans le cadre du nettoyage général des locaux scolaires, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** :

- **Autorise** Monsieur le Maire à recruter un adjoint technique territorial pour la période du 10 au 13 juillet 2023 (Temps plein).

#### **7-DELIBERATION 2023/046 – LOCATION LOGEMENT COMMUNAL PLACY-MONTAIGU**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du courriel reçu de Mme Sandra BOURGEON et M Pierre TISSEAU tendant à la location du logement communal sis 796 route de Placy et en avoir délibéré, à **l'unanimité** :

- **Décide** de louer ledit logement à compter du 1<sup>er</sup> août 2023 pour un loyer mensuel de 400 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir.

#### **8-DELIBERATION 2023/047 – DENOMINATION VOIRIE ZONE DE LA DETOURBE 2**

Monsieur le Maire informe les membres présents que les services de Saint-Lô Agglo ont sollicité la commune en vue de la dénomination de la voirie interne de la zone de la Détourbe 2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de dénommer rue Varinière la voie desservant l'ensemble des terrains de la zone susvisée.

#### **9-DELIBERATION 2023/048 - DEMISSION D'UN CONSEILLER DELEGUE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur Christophe GUERARD, conseiller délégué informant de sa démission de ses fonctions à compter du 30 juin 2023 (l'intéressé restera toutefois conseiller municipal). Personne ne souhaitant lui succéder, monsieur le Maire propose de transférer les délégations de Monsieur Christophe GUERARD à Madame Isabelle DELARUE, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** la proposition.

#### **10-DELIBERATION 2023/042 – INDEMNITE CONSEILLER DELEGUE**

Le conseil municipal, considérant les nouvelles délégations qui seront confiées à Isabelle DELARUE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de fixer à 12 % de l'Indice Brut 1027 l'indemnité perçue par le conseiller délégué à compter du 1<sup>er</sup> août 2023.

#### **11-MESSE DU 13 AOÛT 2023**

La messe de la fête communale se déroulant le 13 août 2023, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas organiser de vin d'honneur suite à la célébration.

#### **12-DEVIS SDCOM POUR STICKAGE DES VEHICULES**

Monsieur GOULHOT présente le devis reçu de la société SDCOM pour le stickage de 4 véhicules communaux. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le devis pour un montant TTC de 1 344,00 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bon de commande à intervenir après validation de la maquette

Le maire,  
Jean LEBOUVIER

Le secrétaire de séance,  
Sylvie HEREL